

Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques flottants sur la lagune n°8 de la station d'épuration de la Salaisière à Noirmoutier-en-l'Île

Autorité gestionnaire accordant l'autorisation : Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier.

Contexte : Dans le cadre de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier contribuer activement à la lutte contre le changement climatique en participant aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec le développement de la filière des énergies renouvelables en mettant à disposition la lagune n°8 de la station d'épuration de la Salaisière située sur la commune de Noirmoutier-en-l'Île en vue de la construction et de l'exploitation de panneaux photovoltaïques flottants. .

Mode de passation : procédure de sélection en application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Objet : Appel à manifestation d'intérêt portant sur la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques flottants sur la lagune n°8 de la station d'épuration de la Salaisière à Noirmoutier-en-l'Île

Lieu d'exécution : Parcelle cadastrée section F n°1630 Marais de la Salaisière 85 330 Noirmoutier-en-l'Île.

Caractéristiques principales : la Lagune n°8 d'une superficie d'environ 7.5 hectares, possédant un fond argileux assurant une étanchéité de l'ouvrage ; créée sur d'anciens marais salants ; servant de stockage de l'eau usée traitée, située en aval de la station d'épuration de la Salaisière qui traite les eaux usées des communes de Noirmoutier-en-l'Île, La Guérinière et L'Épine.

Forme juridique de l'occupation : convention d'occupation temporaire

Durée de l'occupation/exploitation : durée de 40 années maximum à compter de la signature de la convention d'occupation temporaire

Conditions d'occupation : le candidat retenu aura à sa charge exclusive la conduite de l'ensemble des opérations et démarches nécessaires à la mise en œuvre des panneaux photovoltaïques flottants (études de faisabilité, autorisations administratives, demande de raccordement ...). Il assurera également le financement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des panneaux et équipements annexes.

Contenu de la proposition :

- Dossier administratif (le détail est précisé dans le cahier des charges)
- Dossier technique (le détail est précisé dans le cahier des charges)
- Proposition financière (le détail est précisé dans le cahier des charges)

Critères de sélection des dossiers :

- Qualité technique du projet (50%),
- Pertinence du montage financier (25%),
- Capacités et références du candidat (25%).

Contact et demandes de renseignements : Service Assainissement – Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier : cyril.groslier@iledenoirmoutier.org.

Adresse à laquelle l'offre de manifestation d'intérêt doit être déposée :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Visite du site : les candidats ont la possibilité, préalablement à la remise de leur proposition, d'effectuer une visite de site. La date commune retenue sera le mardi 4 février 2025 à 14h00 devant les locaux de la Communauté de Communes. (cf modalités précisées dans le cahier des charges)

Date limite de réception des propositions : le vendredi 28 mars 2025 à 12h30.

Le présent avis de publicité fait objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et d'une publication sur le site internet de la collectivité : <http://www.cdc-iledenoirmoutier.com/>.

Date d'envoi du présent avis à la publication au LeMoniteur.fr : le 26 décembre 2024.